

bruit que le gouvernement américain refusait de laisser prendre au câble français un atterrissage convenable sur le sol de la République. C'est une des suppositions offensantes pour la civilisation, que la moindre réflexion doit suffire à dissiper.

Nous lisons dans l'Océan de Brest : M. le vice-amiral la Capelle, accompagné de sir James Anderson, commandant du *Great Eastern*, est venu examiner les abords du goulet de Brest, afin de choisir définitivement l'endroit où le câble transatlantique français viendra atterrir.

« Le point choisi a été le Crac'hmeur, petit poste sémaphorique situé entre le Minou et St. Mathieu. MM. de Merjéguy et Villeferon ont été nommés par le conseil d'administration représentants de la Compagnie du câble à Brest. »

LE PAYS

MONTREAL, 21 JANVIER, 1869.

Les journaux qui sont dans la confiance du gouvernement local nous annoncent que les finances de Québec sont dans un état de prospérité auquel on ne s'attendait point. Il y aurait, selon les uns, un surplus de sept cent cinquante mille piastres; selon les autres il ne serait que d'un demi million seulement, ce qui constituerait néanmoins encore un très beau denier.

Nous nous réjouissons d'autant plus de ce résultat auquel on ne s'attendait guère, qu'il est indubitablement la surveillance libérale sur les actes du gouvernement, qui nous revient pour un pareil résultat. La presse conservatrice, les représentants conservateurs, leurs parents, leurs amis ni leurs électeurs ne peuvent certes point prétendre à avoir contribué pour la moindre obole; car, si ce que les organes de ce parti se sont reproché mutuellement était un tant soit peu vrai et que le ministère les eût écoutés, le trésor public serait indubitablement à sec.

Nous attendons par conséquent avec la plus vive impatience le rapport authentique de notre habile trésorier provincial, afin de contempler la belle somme que nous avons aidé si péniblement à économiser pour la province.

Son Excellence Sir John Young, notre Gouverneur Général, appartient évidemment à l'école libérale, du moins en ce qui touche à la politique impériale. Le télégraphe d'hier transmettait d'Ottawa la nouvelle que son Excellence avait assisté à une assemblée de la société religieuse des missions appartenant à l'église anglicane, et qu'il a exprimé l'opinion que cette église deviendrait plus prospère encore, si on la privait de l'aide de l'Etat.

Le Greffe de Montréal.

La mention des prévarications qui se produisent au greffe avec les timbres judiciaires a fait beaucoup de bruit dans certains quartiers, quoique la chose fut connue depuis assez longtemps. Quelques uns pensent qu'il eût été charitable de ne pas dévoiler ces manœuvres. Nous ne voyons guères qui peut gagner au silence, excepté ceux qui commettent ces méfaits. Il avait été question de cette affaire parmi les habitués du palais de justice, longtemps avant que nous en eussions parlé, et néanmoins le vol continuait toujours, et il continuera encore si le gouvernement ne voit pas le fond des choses.

On nous promettait que, sous la confédération, l'administration des bureaux publics était surveillée de plus près, on ne verrait plus le retour des scandales du passé. Eh bien le greffe de Montréal nous fournit de suite le démenti de ces promesses. Des chefs de bureaux de Québec, fatigués de la conduite de certain irrogne protégé par quelque ministre, ont réussi à s'en débarrasser, et on en a doté le greffe de Montréal.

Le fait est que jamais les choses n'ont aussi mal été que depuis cinq à six mois, dans ce département. Le Proc. Gén. Oumet trouverait quelque chose de plus utile à faire là que dans les petites intrigues qu'il est si occupé à couvrir du manteau de l'Archevêque de Québec.

Malgré l'appui que donne momentanément à la coalition l'hon. J. S. MacDonald, nous croyons que l'élection libérale couvrira encore au fond du cœur de ce singulier premier ministre tout les mesures portent une teinte radicale assez prononcée. L'autre jour un membre de l'opposition ayant voulu lui reprocher de ne pas se conformer à la volonté de Sa Majesté, telle qu'exprimée par la dépêche du duc de Buckingham, au sujet des titres et de la présidence, M. MacDonald s'écria, impatient : « Si Sa Majesté désire établir des distinctions inutiles parmi ses sujets, cela ne me regarde point. »

Tout cela n'empêche point les conservateurs d'Ontario de voter tout ce qu'il propose.

Le correspondant télégraphique du *Globe* annonce d'Ottawa que M. l'ingénieur Fleming, mécontent de la manière dont les commissaires du chemin de fer intercolonial sous la direction du premier ministre, paraissent vouloir distribuer la distribution des contrats, aurait donné sa démission, du moins c'était le bruit courant à la capitale lundi.

L'absence prolongée de M. Cartier nous fait craindre que les contracteurs canadiens-français n'aient pas grande chance de succès. Il est vrai que la *Miner* nous a rassurés d'avance sur leur sort, lorsqu'elle a déclaré que Monsieur Brydges s'était constitué leur protecteur naturel, parce qu'il

doit sa nomination à l'honorable ministre de la milice. La raison n'est peut-être pas péremptoire pour ceux qui connaissent la gratitude des grands; mais enfin, faute de mieux, force est bien de s'en contenter.

M. James Ross, libéral, vient d'être élu pour le comté de Wellington, en remplacement de feu le Dr. Parker. Les conservateurs n'ont pas osé lui susciter d'antagoniste. C'est la seconde fois que pareille chose se répète depuis peu de temps dans la province d'Ontario, où le lieutenant-gouverneur M. Howland a été remplacé par un adversaire de l'administration fédérale.

Il nous est toujours agréable de signaler un progrès, de fournir une preuve de la prospérité commerciale ou industrielle que notre ville voit se développer tous les jours. Aujourd'hui nous avons le plaisir d'appeler l'attention de nos lecteurs sur l'ouverture prochaine d'un magasin de première classe sous les auspices de nos amis messieurs BROWN, CLEGGETT et McCARVILLE qui vont, vers le 20 mars prochain, s'établir dans la magnifique maison de pierre de taille à 5 étages, No 463 rue Notre Dame. Ces messieurs ont l'intention de faire leur spécialité des soieries, des popelines, des velours de soie, des mousselines et des châles, ce qui ne les empêchera point de compléter leur genre d'affaires par l'importation d'Europe où ils ont des relations depuis douze ans, des nouveautés et marchandises de tout genre. Nos meilleurs souhaits à ces industriels négociants.

JOHN SURRATT.—Le *Baltimore American* publie deux documents assez remarquables au sujet de l'assassinat du Président Lincoln. L'un est la confession d'Atzerodt, l'un de ceux qui furent exécutés pour avoir participé à ce crime, écrite la veille de sa mort. L'autre est la confession du prisonnier Arnold, maintenant détenu sur l'île de Fort George, écrite le 18 avril 1865, immédiatement après son arrestation. Atzerodt avoue sa complicité avec l'assassin Booth, mais Arnold dit n'avoir consenti qu'à aider à l'enlèvement d'abord projeté de M. Lincoln. Tous deux s'accordent à dire que Suratt avait assisté aux réunions des conspirateurs dans le projet d'enlèvement, et qu'il s'était chargé de conduire M. Lincoln à Richmond.

Les écrits sont mis au jour, dit le rédacteur de l'*American*, parce que l'annuiste du Président et d'autres règles légales ne permettent plus la mise en accusation de John Suratt. Le rédacteur ajoute que Suratt prépare un livre où seraient dévoilés tous les faits dont il a eu connaissance, et qui se rattachent à ce terrible drame.

Nous apprenons que, sur l'invitation de leurs amis, messieurs J. Leduc et Jorlan acceptent de nouveau la candidature de sièges au Conseil de Ville, le premier pour le quartier St. Louis, le second pour le quartier Ste. Marie qu'ils représentent actuellement.

Le *Constitutionnel* annonce que M. Sévère Dumoulin, député des Trois-Rivières à la chambre locale, s'est chargé de présenter la requête de ses électeurs en faveur du chemin de fer des Piles.

Les dépêches de la Havane mentionnent une rumeur importante. On prétend, sur la foi de quelques lettres reçues des Etats-Unis, que le Président Johnson et le général Grant sont en faveur de l'indépendance de Cuba, ce qui serait un surcroît de force pour la cause des Insurgés. On dit même que le futur président a promis son aide après son installation.

Ces rumeurs ne doivent être accueillies qu'avec beaucoup de réserve. Nous remercions M. Vidal, membre du Sénat des Etats-Unis, pour l'envoi du discours prononcé le 7 courant par l'hon. John Coburn, représentant de l'Indiana sur la reprise des paiements en espèces. Nous reviendrons sur ce document.

Nous ne devons pas passer sous silence la publication de deux nouvelles feuilles françaises aux Etats-Unis. Ce sont l'*Union-Canadienne* publiée à Vergennes, Etat du Vermont, et le *Courrier de l'Ouest* dont l'établissement est à Kankakee, Illinois.

Nous ne saurions trop féliciter nos compatriotes des Etats-Unis des efforts qu'ils font pour cimenter l'union et la fraternité entre eux, en faisant connaître leurs droits et leur position au moyen de la publicité. On ne doit pas oublier que le journal est un des moyens les plus puissants de civilisation et de progrès, et nos compatriotes proviennent qu'ils savent se mettre à la hauteur du siècle en répandant parmi eux le goût de la lecture. C'est au contact de nos voisins, que nos compatriotes acquièrent cette saine instruction qu'ils n'éprouvaient guères en Canada.

Nous souhaitons à nos deux confrères toute la prospérité que méritent leurs efforts patriotiques.

Nous lisons dans le *Messageur Franco-Américain* :

« On a répandu à plusieurs milliers d'exemplaires une circulaire demandant que les Etats-Unis offrent à l'Angleterre de recevoir le Canada, en compensation des déprédations de l'Alabama. Après avoir parlé des avantages de l'annexion, cette circulaire dit :

« Le moment est propice pour obtenir l'annexion du Canada. L'empereur de Russie l'a mise à l'ordre du jour en nous cédant l'Alaska, et les négociations ouvertes sur l'affaire de l'Alaska nous offrent une occasion unique. Pourquoi ne pas profiter de cette occasion pour demander la cession de l'Amérique anglaise ? Cette

demande relèguerait au second plan toutes les autres questions à régler, et par suite des avantages financiers et commerciaux qu'elle ferait entrevoir à l'Angleterre, elle serait trop tentante pour être rejetée. En outre, le mouvement actuel en faveur de la reconnaissance des droits populaires, en Angleterre, exercerait une puissante influence sur le nouveau cabinet libéral de M. Gladstone. »

Ces arguments sont assez spécieux. Rien ne prouve que l'Angleterre soit disposée à céder le Canada, et il est difficile de comprendre pourquoi le gouvernement fédéral devrait méler sa proposition d'annexion à l'affaire déjà si embrouillée de l'Alabama. Mais le fait de la publication de cette circulaire n'est pas sans signification.

On se plaint toujours des entraves mises aux relations commerciales avec le Canada. Le traité de réciprocité qui a été abrogé en 1864 est regretté dans plusieurs Etats. Aussi, la contrebande est-elle très-active. Elle soustrait indirectement des sommes considérables au Trésor; et tout nous prouve que ce n'est pas seulement aux fraudes du Revenu Intérieur qu'il faut attribuer la perte annuelle des cent millions dont parlait M. Jenckes (du Rhode-Island) dans un de ses récents discours. N'est-ce pas là une nouvelle preuve de la nécessité de réorganiser les services publics.

Nous lisons dans une correspondance de Washington :

« Les Etats-Unis ont la mémoire plus longue que les grandes monarchies d'Europe pour les soldats qui sont morts à leur service. La République n'a point oublié les cadavres semés sur les champs de bataille. Sa reconnaissance s'est tout d'abord tournée à entreprendre quelques cimetières, puis les ossements ou les débris de ses bataillons ont été entassés. Le gouvernement fédéral a chargé le quartier-maître-général de l'armée de rédiger un ouvrage national, le tableau d'honneur de la grande République, où figure nominativement l'indication de la sépulture de ceux qui ont eu l'honneur de verser leur sang pour maintenir l'empire de la Liberté. Chaque famille pourra montrer avec orgueil pendant des siècles le nom de ses membres, qui ont péri pour couronner l'édifice dont Washington a creusé les fondements. »

« Le général Meigs, qui est chargé de s'acquitter de ce soin funéraire, a déjà recueilli des renseignements sur cent cinquante mille tombes, et il n'est encore arrivé qu'à la moitié de sa tâche. Le nombre des sépultures ne s'élève donc pas à moins de trois cent mille. Un cadavre blanc pour deux noirs affranchis, voilà ce qu'on doit payer le Nord sur le grand marché de l'histoire ! »

Malgré le soin que l'on apporte à ce cadastre funéraire, il est impossible de retrouver les noms ayant appartenu à cent mille cadavres inconnus ! Ingrate malgré elle, la République doit une reconnaissance à cent mille héros inconnus ! — *Messageur Franco-Américain.*

Le chemin à lisses de colonisation du Nord de Montréal.

M. le Rédacteur,

Nous vous adressons, avec l'espoir qu'elles seront favorablement accueillies dans les colonnes de votre journal, quelques observations sur le rapport que le comité d'exploration du Chemin à lisses de colonisation du Nord a présenté à l'Assemblée qui a eu lieu le 12 du courant à Montréal.

Cette entreprise a, dans notre opinion, une importance telle qu'elle mérite d'être étudiée quelque peu sérieusement avant d'en tenter l'exécution.

Elle soulève aussi des questions de rivalité qu'il est bon de justifier par des faits et des chiffres. Cet antagonisme existe entre le comté de Terrebonne et celui des Deux-Montagnes. Les raisons qu'on a fait valoir en faveur de ces deux comtés prouvent une chose : c'est que tous les deux ont besoin d'être favorisés de moyens de communication plus favorables et plus avantageux avec Montréal que ceux qu'ils possèdent maintenant. L'ardeur et le zèle qu'on a déployés dans les discussions qui ont eu lieu dans les journaux font augurer que le projet peut compter sur des efforts généreux pour le mener à bonne fin.

La première question qui se présente dans l'étude de cette entreprise est celle-ci :

Le chemin doit-il être construit en droite ligne de Montréal à St. Jérôme ? ou ne serait-il pas plus avantageux et pour les actionnaires et pour Montréal de faire passer le tronçon principal à travers le comté des Deux-Montagnes et celui d'Argenteuil, avec un embranchement dirigé sur St. Jérôme, reliant cette dernière localité avec St. Eustache ?

Le comité recommande la ligne directe de Montréal à St. Jérôme, et la majorité de l'Assemblée du 12 a adopté cette idée. Nous pensons que tous les deux ont eu tort.

Ce n'est certainement pas un rapport que le comité a soumis à l'Assemblée, mais plutôt un plaidoyer en faveur de St. Jérôme. Nous considérons que les messieurs qui ont assumé la responsabilité de ce rapport, puisqu'il faut l'appeler ainsi, se sont laissés un peu trop enthousiasmer des ressources et des richesses supposées du comté de Terrebonne, et surtout de celles de St. Jérôme, de St. Sauveur, etc., etc. Leur illusion ne leur a pas permis d'apprécier, à leur juste valeur, les avantages vraiment supérieurs du comté des Deux-Montagnes, et les a engagés à le traverser avec trop de précipitation. D'ailleurs, nous pensons que cette première exploration ne devra influencer personne, parce qu'elle nous paraît avoir été commencée avec des idées préconçues et terminées par celles des intéressés de St. Jérôme et St. Thérèse.

Nous lisons, dans ce rapport, ce qui suit :

« Le projet en question devrait être

considéré sous les différents points de vue qui suivent :

1^o. Pour approvisionner la ville de bois, à des prix considérablement réduits.

2^o. Pour fournir un meilleur moyen de coloniser cette partie presqu'inhabitée de la Province de Québec, en créant des facilités de transport et de communication ;

3^o. L'augmentation de la valeur que ces avantages donneraient tant aux terres de la couronne qu'aux propriétés privées, non-seulement dans les localités qui seraient traversées par le chemin, mais encore de chaque côté de la ligne jusqu'à une distance considérable, en leur permettant de transporter plus facilement les produits aux marchés de Montréal, et aussi à cause des avantages que ces communications apportaient à la ville elle-même.

Voilà bel et bien de ce chemin, et l'on pense sérieusement réaliser cette idée en s'élançant à toute vapeur du Mile-End pour aller se heurter sur les Laurentides.

Nous admettons que l'ingénieuse proposition de suivre les sinuosités de la petite Rivière du Nord jusqu'à St. Laurent nous fait espérer que le choc sera un peu moins rude et sauvera, contre tout accident, l'opinion de M. le membre du Comité, qui avec ce chemin vous pourriez approvisionner de bois le marché de Montréal, à un prix extrêmement réduit.

Disons de suite que le transport du bois de chauffage par les chemins de fer ou à lisses n'est pas ce qui paye le plus. C'est un peu pour cette raison que le Grand-Tronc n'a jamais voulu bénéficier de cette maigre source de revenu. Puis, il ne faut pas oublier que la paroisse de St. Jérôme n'a de bois de chauffage et construction à disposition que la hache du colon dans les deux premières, excepté dans les ravins inaccessibles.

Nous opinons que prétendre pouvoir acheter à St. Jérôme quelque cinquante mille cordes de bois par année, au taux présumé, est une idée qui mérite les honneurs de l'encadrement à la paille. Le second point de vue : c'est la colonisation de cette partie de la Province de Québec presqu'inhabitée—vous auriez pu ajouter : presque inhabitable—sans manquer de respect à la plus stricte vérité.

Nous avons vu St. Sauveur et Ste. Adèle; ce sont les lugubres beautés de vos Townships du Nord. Il faut ne pas aimer ses compatriotes et leur vouloir un bien triste avenir que de les engager à s'aventurer dans ces sombres régions de la pauvreté et de la misère. Ah ! ce n'est pas nous qui conseillerions notre jeunesse à coloniser ces terres ingrates et inhospitalières !

Nous avons encore trop de belles forêts et de bon sol dans nos Townships de l'Est et dans la grande vallée de l'Ottawa pour pousser nos frères et nos amis à aller s'étioler par la faim et la misère derrière les entassements granitiques des Laurentides. Quand nous aurons un surcroît de population, ce qui n'arrivera pas de sitôt, nous penserons à utiliser ces montagnes. En attendant, peuplons la vallée de l'Ottawa; c'est une des plus belles parties de notre pays, que nous devons légier à nos enfants. Ils nous ont de leur avoir conservé un assez bon héritage.

Voilà le 3^e point de vue. MM. du Comité—malheureusement votre rapport n'est basé que sur des points de vue et nullement sur des idées avouables et des raisons plausibles—est d'augmenter la valeur de la propriété publique et privée qui aura le bonheur d'extirper siffler vos engins et de transporter facilement les produits aux marchés de Montréal.

Nous venons de voir ce qu'il faut penser de vos spéculations de bois de corde et de la colonisation de vos Townships; nous présumons que rien dans cela peut engager des capitalistes à placer des fonds dans le chemin de Montréal à St. Jérôme.

Un peu de bon sens, nous paraît beaucoup sur les revenus que donnerait le transport des produits des localités par où passera votre chemin, il est tout naïf de supposer que vous tenez à le faire passer par les endroits qui en fournissent le plus.

Nous allons démontrer par des chiffres officiels la futilité et l'inexactitude de votre proposition, et faire voir aux capitalistes qui auraient l'intention de placer des fonds dans cette entreprise, qu'il serait infiniment plus avantageux de diriger ce chemin à lisses à travers les comtés des Deux-Montagnes et d'Argenteuil, avec un embranchement reliant St. Eustache à St. Jérôme plutôt que de le faire passer à travers le comté de Terrebonne.

DES HABITANTS DE ST. EUSTACHE. (A continuer.)

La Question des Femmes EN FRANCE ET A L'ETRANGER.

S'il est, entre toutes, une question dont les hommes ont le devoir de s'occuper, c'est la question des femmes. Elle est à peine posée, quand elle devrait être déjà résolue.

Les avertissements, les conseils, les reproches même n'ont point manqué cependant. Les penseurs, ceux qui ont pu appeler les pionniers de l'avenir, se sont émus des évidentes duretés qui pèsent encore sur la femme au dix-neuvième siècle. Ils ont parlé, on ne les a pas écoutés.

La paix, la guerre, la politique, le commerce, l'industrie, voilà ce qui préoccupe, ce qui agite, ce qui passionne les hommes; mais qu'on attire leur attention sur les souffrances de la plus faible moitié du genre hu-

main, ils ferment les oreilles, et s'en vont à leurs plaisirs ou à leurs affaires.

Il y a là une injustice et une maladresse; une injustice, car, dans ce cas, l'homme agit en vertu du droit du plus fort; une maladresse, car il doit s'attendre à récolter ce qu'il a semé, et ce qu'il refuse à la femme comme une chose due, elle essaiera de le ravir, et quelquefois Dieu sait comment !

Les hommes de chaque génération ont toujours les femmes qu'ils méritent. La question, du reste, est complexe, aux Etats-Unis, en Angleterre, en France, on s'occupe, reconnaît, de l'éducation des femmes; mais, en France spécialement, on semble oublier qu'avant de s'instruire il faut d'abord qu'elles puissent vivre. Des professeurs, de la science, c'est fort bien; mais du pain, ce serait encore mieux.

Les femmes elles-mêmes, à notre avis, choisissent un mauvais terrain, et, en vérité, on ne saurait leur en vouloir. Elles n'ont pas l'habitude de soutenir leurs droits. Oppressées sous le poids des choses convenues, elles cherchent un allègement à leurs souffrances, et quelques-unes d'entre-elles croient le trouver dans leur admission à la vie politique. N'ayons nous pas vu des femmes anglaises demander aux autorités compétentes leur inscription sur les listes électorales, et l'obtenir ?

Succès beaucoup plus apparent que réel, et qui n'aura pas d'une heure le triomphe de leurs revendications légitimes.

Les femmes ne peuvent que perdre à exagérer leurs prétentions, et toute réclamation outrée, en jetant du discrédit sur leur cause, éloignera d'elles les sympathies des hommes que les réformes n'effrayent pas.

La question, ce nous semble, s'offre à nous en ces termes : La femme, comme l'homme, doit pouvoir vivre de son travail.

En l'état actuel des choses, le peut-elle ? Non.

Nous pourrions, à cet égard, relever des détails navrants.

Il nous suffira d'emprunter une citation à l'*Histoire morale des femmes* de M. Legouvé, livre écrit avec autant de science que de cœur, et dont le succès s'étend de plus en plus par le monde.

M. Legouvé nous dit, à la page 371 de son édition de 1864 :

« Les économistes de tous les partis posent ce fait vraiment terrible : Une femme seule, qui n'achète pas un meuble, pas un vêtement, ne peut pas vivre dans une ville à moins de 248 francs par an. Or, dans sa première jeunesse, son grain monte généralement à 172 fr., dans la force de l'âge à 250 fr., à son déclin, à 126 fr. »

Voilà la situation des femmes, situation d'une horrible simplicité, résumé en quelques lignes.

Les femmes, dans les villes, ont besoin de 248 fr. simplement pour vivre, et, pendant la plus grande partie de leur existence, elles n'arrivent pas à gagner 248 fr., c'est à dire que leur travail ne peut pourvoir aux plus strictes nécessités de chaque jour.

Les conséquences de ceci, l'*Histoire morale des femmes* de M. Legouvé vous les dira, tous les moralistes vous les diront : La misère engendre le désordre, la faim mène, loin, hélas !

C'est là ce qu'il faut changer, c'est de ce point qu'il faut partir si l'on veut obtenir justice pour les femmes; toutes les difficultés que soulève leur condition actuelle se rattachent directement à la solution de ce premier problème : le salaire rémunérateur et le développement des facultés intellectuelles et morales peuvent arriver du même coup.

Donc, avant toute chose, combattons la misère des femmes, et soyons persuadés qu'en cherchant les moyens de la faire disparaître, nous serons nés sur la voie de toutes les réformes désirables.

Point de lenteur, point de faiblesse, point de découragement; attaquons le mal dans sa racine, la justice, l'humanité l'exigent.

Mais ne nous faisons pas d'illusion, et surtout craignons de donner des illusions aux femmes : l'homme et la femme se complètent l'un l'autre, mais ils ne sont pas créés pour les mêmes fins.

Angle du foyer domestique, chargée par la nature d'allaiter ses enfants, la femme, souveraine dans son intérieur, essaierait en vain de lutter contre l'homme sur la place publique. Elle échouerait nécessairement dans ce combat où les forces ne seraient pas égales des deux parts. Aussi ne saurions-nous l'encourager, en ce qui nous concerne personnellement, à revendiquer le plein et entier exercice de tous les droits politiques réservés jusqu'ici à l'autre sexe.

Nous savons bien qu'en dehors du pain quotidien, qui trop souvent leur fait défaut, les femmes ont à réclamer une plus large participation à certaines fonctions qui rentrent dans l'essence même de leur nature, et où les hommes les remplacent imparfaitement, et que leur condition, à certains points de vue, peut et doit être améliorée; mais les bornes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans tous ces développements.

Il nous suffit d'avoir appelé l'attention du public sur cette question d'un intérêt palpitant, et nous renverrons les personnes qui voudraient l'étudier à fond à l'*Histoire morale des femmes* de M. Legouvé, dont nous avons déjà parlé.

Ce beau livre, le plus complet que l'on ait écrit sur la matière, fait des prosélytes à l'étranger aussi bien qu'en France; traduit en suédois, il a rencontré au nord de l'Europe les vives sympathies qui l'ont accueilli dans notre pays lors de son apparition. Pénétrées de son esprit, et mettant ses préceptes en pratique, les dames suédoises de la bourgeoisie et

de la noblesse s'occupent maintenant de l'éducation des jeunes filles, et, fortes des associations qu'elles ont formées, elles visitent et soutiennent les établissements d'enseignement primaire et secondaire.

L'influence de l'*Histoire morale des femmes* est allée plus loin; elle a pénétré jusqu'au monde officiel; un homme d'initiative, M. Huerta, ému à la lecture du livre de M. Legouvé et des autres écrits publiés chez nous sur la même question, a provoqué devant la chambre suédoise des modifications légales à la condition civile des femmes.

Le mouvement est imprimé à la Suède; les nations septentrionales sont tenaces, il y a tout lieu d'espérer qu'il ne s'arrêtera pas.

Et nous, ne ferons-nous donc rien ? Il fut un temps où nous étions les premiers à donner l'exemple des belles et grandes œuvres. Restons-nous en arrière des pays scandinaves ? Un poète a dit :

C'est du nord aujourd'hui que nous vient la lumière.

Nous ne voudrions pas que ce vers devienne une vérité.

PAUL LEHOEY.

PARLEMENT DE QUEBEC.

Quebec, 20 Janv. 1869.

Après que le lieutenant-gouverneur eut prononcé son discours, la chambre se réunir. Les membres présents au nombre de 50. L'Orateur informa la Chambre de la résignation de M. de Niverville et de l'élection de M. Dumoulin pour Trois-Rivières. Ce monsieur fut introduit par les Hons. MM. Chauveau et Dumas, et prit séance.

Après avoir passé les résolutions ordinaires touchant les comités permanents, d'élection, d'impression, des chemins de fer, M. Chauveau introduit un bill touchant l'administration des semences. Il fut aussi adopté une résolution pour remettre le projet de loi relatif aux discours à demain, qui fut adopté.

Le premier ministre présenta aussi une motion pour qu'un mandat d'élection pour Kamouraska soit adressé à Vincente Tardif, shérif de Kamouraska, attendu que le parlement fédéral avait décidé que l'élection devait avoir lieu et que c'est la première élection pour ce comté sous l'acte de confédération. Les deux élections devaient avoir lieu simultanément sous le contrôle du même officier.

M. Chénier combattit cette proposition pour la raison que la Chambre devrait attendre le rapport final du comité.

Après quelques observations de la part de MM. Dumas, Lachand et Marchand, la motion de M. Chauveau fut adoptée.

La Chambre s'ajourna.

On a été fort surpris de voir que le maire de Québec n'ait pas été invité à prendre place dans la salle du Conseil, pour le jour de l'ouverture, ce fonctionnaire ayant toujours été invité.

M. Simard qui a été malade depuis longtemps s'est présenté à la chambre, marchant à l'aide de béquilles.

Discours du Lieutenant-Gouverneur.

(PAR LE TELEGRAPHE.) Hons. Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

Je suis heureux de vous voir encore une fois réunis pour prendre en considération les intérêts de cette province, et m'adresser de vos conseils dans la conduite de ses affaires.

Depuis la première session de notre législature, le Très Honorable Sir John Young a été appelé par Sa Majesté à la tête du gouvernement du Canada pour succéder au Très Honorable Viscount Monck qui a inauguré notre nouvelle constitution. Nous devons vivement désirer que l'œuvre si bien commencée sous Lord Monck soit heureusement développée sous l'administration de son successeur.

Parmi les mesures importantes qui ont illustré la dernière session du parlement fédéral se trouvaient une pour la construction d'un chemin de fer à Halifax à la Rivière du Loup, qui aura, dans toutes les saisons de l'année, une voie de communication avec une grande partie des possessions britanniques. La ligne choisie traverse une grande partie du territoire de cette province. Mon gouvernement, voulant profiter de cette œuvre pour coloniser nos terres incultes, a de suite entrepris les travaux d'arpentage. Les explorations indiquent qu'une grande étendue de terres labourables sera bientôt ouverte à l'augmentation de notre population et de nos ressources.

La somme votée à la dernière session pour les chemins de colonisation a été employée, je pense, avec un avantage proportionné pour le pays.

Les règlements de la coupe du bois de charpente sur les terres de la couronne ont attiré l'attention sérieuse du gouvernement, et j'ai sanctionné certains changements de nature à assurer une administration plus prudente et une augmentation de revenu sans nuire aux intérêts de cette importante branche du commerce.

Je suis heureux de constater le grand progrès fait par l'industrie manufacturière et agricole de cette province, et lorsque je visitai l'industrie provinciale à Montréal, je ne pus m'empêcher d'observer le vif intérêt qui l'aurait au développement de ces deux grandes sources de notre prospérité.

La constitution ayant placé l'immigration sous le contrôle des comités des gouvernements locaux et du pouvoir central, mon gouvernement, de concert avec ceux d'Ontario et du Nouveau-Brunswick, a conféré sur ce sujet avec le gouvernement fédéral. J'ai raison de croire que nos efforts réunis contribueront à augmenter la prospérité de toutes les provinces.

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Les comptes publics pour les 18 mois, compris dans votre vote de la dernière session, vous seront bientôt soumis. Vous verrez que la dépense a été considérablement en deca des limites tracées, je pense qu'elle a été conduite avec économie et efficacité pour le service public.

Je regrette que des circonstances plus fortes que nous n'aimons empêcher de régler et diviser par arbitrage la dette entre cette province et celle d'Ontario. L'incertitude qui résulte de la retarder le règlement final de quelques mesures importantes dépendant de l'état d'outre des finances. La position dans laquelle se trouve actuellement la province exige la plus grande prudence et une sage économie; mais vous n'hésitez pas, je crois, tout en satisfaisant à tous les besoins du service public, d'adopter une politique énergique pour la colonisation du pays et le développement de ses ressources matérielles. On vous demandera de sanctionner ces projets par vos votes.

Honnables Messieurs du Conseil Législatif, Messieurs de l'Assemblée Législative,

À la dernière session vous avez prêté une grande partie de votre attention aux institutions municipales, à l'agriculture et à la colonisation. Vous prendrez en considération le

